

N° 2026/148

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux
Vu les articles L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et de R411-1 à R411-32,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié le 23 juin 2021 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;
Vu le règlement de voirie communal approuvée par la délibération n°2022-106 en date du 8 décembre 2022,
Vu la demande de l'entreprise CEPECA représentée par Monsieur BLANC William, 38, route de Lalande 33450 MONTUSSAN,

ARRETE**ARTICLE 1**

L'entreprise CEPECA est autorisée à effectuer des travaux de sécurisation du réseau électrique aérien pour le SDEEG, Chemin du Pitchou et route de Tresses 33360 Carignan de Bordeaux.

ARTICLE 2

Les travaux auront lieu à partir du 16 novembre 2026 pour une durée de 33 jours calendaires.

ARTICLE 3

Pendant toute la durée des travaux réalisés, le chantier sera balisé. La circulation se fera par une circulation alternée par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement interdit dans l'emprise du chantier.

ARTICLE 4

Les véhicules, engins, matériels et dispositifs utilisés ou mis en œuvre pour les besoins du chantier devront être adaptés à l'ensemble des contraintes en matière d'hygiène, sécurité et circulation sur la voie publique.

ARTICLE 5

La signalisation et la matérialisation du chantier seront à la charge de l'Entreprise et **conformes à la réglementation en vigueur**. Toutes dispositions seront prises pour la sécurité des usagers de la voie publique (signalisation temporaire cohérente, visibilité des carrefours, etc.).

ARTICLE 6

Au terme de l'occupation, le bénéficiaire désigné à l'article 1 du présent arrêté s'engage à remettre les lieux en état. A défaut ou en cas de dégradations, une contribution spéciale pourra être exigée.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.

Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.

L'entreprise CEPECA représentée par Monsieur BLANC William, 38, route de Lalande 33450 MONTUSSAN,

Le 14 septembre 2026

Le Maire,
Christophe COLINET